

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 194-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.896

Déposée le: 13.09.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Trüssel (Trimstein, pvl) (porte-parole)
Feller (Münsingen, PBD)
Wenger (Spiez, PEV)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 24.11.2016

N° d'ACE: 157/2017 du 15 février 2017
Direction: Direction des finances
Classification: —
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



PIMF 2019-2021: réexamen des tâches publiques

Le Conseil-exécutif est chargé de montrer quelles tâches publiques pourraient être supprimées ou déléguées à des prestataires privés, toutes Directions confondues. Pour chaque tâche à supprimer ou à déléguer, il indiquera les motifs et l'impact financier. L'objectif minimal est de parvenir à un solde de financement équilibré, les motions déjà adoptées par le Grand Conseil devant être prises en compte.

Développement :

Les chiffres du plan intégré mission-financement indiquent un solde de financement négatif pour les exercices 2018 à 2020 (- 103 à -153 mio CHF).

L'EOS, le dernier plan de rigueur en date, était nettement axé sur les économies. L'analyse que nous réclamons devra montrer quelles tâches ne sont pas nécessairement des tâches publiques aux yeux du Conseil-exécutif. La directrice des finances a dit à plusieurs reprises pendant les sessions que l'administration est désormais à court d'idées pour économiser et qu'il faut bien désormais parler de suppressions de tâches.

Motivation de l'urgence : La liste permettra de mener un débat objectif lors de la session de novembre, dans le cadre du traitement du budget et du plan intégré mission-financement.

Réponse du Conseil-exécutif

Vu les déficits que présente le plan intégré mission-financement 2018-2020 et le risque de nouvel endettement, chiffré en centaines de millions, le Conseil-exécutif a décidé à l'automne 2016, après avoir soigneusement étudié les conditions financières, économiques et politiques encadrant les finances bernoises, d'élaborer un programme d'allègement budgétaire. Son objectif premier est de présenter un budget 2018 équilibré et le plan mission-financement 2019-2021 au Grand Conseil en août 2017. Par ailleurs, le Conseil-exécutif entend aussi assurer le financement durable de sa stratégie fiscale. Enfin, il souhaite indiquer au Grand Conseil les mesures qui seraient nécessaires à des baisses supplémentaires d'impôt.

Dans ce cadre-là, le Conseil-exécutif approuve la revendication formulée comme un « objectif minimal » dans la présente motion (l'examen des tâches doit viser un solde de financement équilibré). A la date d'adoption de la réponse à cette motion, il ignore toutefois encore dans quelle mesure son programme d'allègement budgétaire comportera une réduction des tâches et des prestations, plus exactement, quelle en sera l'envergure. Comme lors des précédents programmes d'allègement budgétaire, il informera les Directions et la Chancellerie d'Etat des différentes mesures envisagées et des conséquences qu'elles auront sur les finances et le personnel.

Le Conseil-exécutif projette de présenter ce programme au Grand Conseil en août 2017, en même temps que le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019-2021. Il lui remettra aussi simultanément le projet de révision 2019 de la loi sur les impôts, qui mettra en œuvre la stratégie fiscale et la troisième réforme de l'imposition des entreprises et dont la délibération parlementaire est prévue à la session de novembre 2017. Le Grand Conseil pourra ainsi mener un débat de fond global sur la politique financière et fiscale lors de ladite session.

En résumé, le Conseil-exécutif propose l'adoption sous forme de postulat de la motion, qui s'inscrit dans le programme d'allègement budgétaire dont l'élaboration a déjà commencé.

Destinataire

- Grand Conseil